



Code de vie

École Maria-Goretti
2025-2026

Donner le meilleur de moi-même!

Respect
Persévérance
Estime de soi



Code de vie

Nous avons établi les règles de conduite de l'école afin que chacun puisse y vivre en harmonie avec soi et avec les autres dans un climat d'ordre et de sécurité. Nous espérons qu'ensemble nous allons créer un lieu où le respect sera à l'honneur et qui permettra à tous le développement de son plein potentiel.

D'abord, rappelons-nous les règles de conduite dans l'école, sur la cour de récréation, au service de garde, lors des activités parascolaires ainsi que lors des sorties éducatives (en tout temps et en tous lieux) :

Règles

Je me respecte, je respecte les élèves et les adultes par mes paroles, mes gestes et mes attitudes.

<i>Exemple de comportement attendu</i>	Raison
• <i>Je nomme les gens par leur prénom et en utilisant la formule de politesse « madame » ou « monsieur » lorsque je m'adresse aux adultes;</i> • <i>Je dis « bonjour, merci et svp »;</i> • <i>Je retire ma casquette, mon chapeau ou mon capuchon quand je suis dans l'école;</i> • <i>Je ne mâche pas de gomme à l'école.</i>	Parce que c'est une valeur importante de mon école. Pour avoir des relations saines et harmonieuses avec les autres. Pour me sentir bien.

J'adopte un comportement sécuritaire, et ce, en tout temps.

<i>Exemple de comportement attendu</i>	Raison
• <i>Je joue à l'intérieur des limites de la cour et sur le terrain qui m'est désigné;</i> • <i>Au son de la cloche, je cesse immédiatement toute activité et je viens prendre mon rang. Je suis calme à la 2^e sonnerie;</i> • <i>Je participe à des activités physiques ou à des jeux pacifiques;</i> • <i>J'utilise les jeux correctement et de façon sécuritaire;</i> • <i>Je respecte les règles des jeux sur la cour.</i>	Pour la sécurité de tous.

Lors des entrées et des sorties, je me déplace en marchant et en gardant le silence.
De plus, pendant les heures de classe, je me déplace calmement et en silence dans les corridors.

Exemple de comportement attendu

- *Je marche lors des déplacements;*
- *Je garde le silence aux entrées et lors de l'habillage;*
- *Je circule en marchant et en silence lors des heures de cours.*

Raison

Pour ma sécurité et celle des autres.

Pour respecter les autres personnes qui travaillent.

Pour arriver disposé(e) pour travailler.

Je m'habille convenablement selon les saisons et je porte des chaussures adaptées aux activités.

Exemple de comportement attendu

- *Je porte les vêtements et les chaussures requis lors du cours d'éducation physique;*
- *Pour ma sécurité, je garde mes chaussures à l'école et toujours attachées;*
- *Mes vêtements sont adaptés à la température;*
- *Mes vêtements respectent l'intimité de mon corps.*

Raison

Pour ma sécurité.

Pour le respect de soi et des autres.

Je prends soin de mon matériel et celui de l'école, ainsi que de l'environnement dans lequel je vis quotidiennement et j'ai en ma possession le matériel requis.

Exemple de comportement attendu

- *Je prends soin des manuels scolaires, des livres et des ordinateurs qui me sont prêtés;*
- *Je prends soin de mon matériel et de celui des autres;*
- *Je jette les déchets dans la poubelle et le papier au recyclage;*
- *Je prends soin de l'ordre dans les lieux qui me sont prêtés (pupitre, classes, vestiaires, couloirs, bibliothèque, etc.).*

Raison

Pour vivre dans un milieu agréable et motivant.

Pour favoriser mon apprentissage.

Je laisse à la maison mon matériel électronique et mes objets personnels.

Exemple de comportement attendu

- *Il est défendu de capter à l'école (intérieur et extérieur) et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux tels que Facebook, Youtube, Instagram, Snapchat, Myspace, Blogues, l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et de ses établissements, sans avoir obtenu le consentement de ce dernier;*
- *Il est défendu de tenir, incluant les médias sociaux d'Internet, des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un membre du personnel du Centre de services scolaire ou de ses établissements.*

Raison

Pour éviter les vols/pertes.

Pour éviter d'être dérangé(e).

Pour me concentrer sur mes apprentissages.

Pour un climat de classe et d'école respectueux de l'intimité de chacun.

Je respecte les règles de fonctionnement de la classe.

Voici les règles de ma classe :

Raison

Pour le respect de tous.

Pour un climat de classe propice aux apprentissages.

L'établissement se réserve le droit de procéder à la fouille d'un casier d'élève, ainsi que la fouille d'un élève ou de ses objets personnels dans le cas où l'établissement a des motifs de croire que cet élève déroge aux règles de conduite et mesures de sécurité ou qu'il contrevient à une loi, un règlement ou une procédure.

N'hésitez pas à communiquer avec le titulaire de votre enfant ou avec la direction si vous avez des questions. Votre collaboration est précieuse dans la mise en place des règles de conduite et le suivi des manquements. Cela favorise l'adoption de bons comportements.

Nous demandons à tous les adultes (membres du personnel, parents, bénévoles, etc.) de respecter les mêmes règles de conduite.

Intimidation et violence

DÉFINITION DE L'INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art. 13.1.1, LIP.

- Les critères qui permettent de déterminer s'il est question ou non d'intimidation : Un acte de violence ou d'intimidation, avec l'intention de faire du tort. L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé. Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation.
- La répétition et la persistance de gestes ou paroles agressants. La répétition peut aussi signifier que plusieurs personnes différentes font régulièrement le même geste (ex. : enlever la casquette, pousser, insulter). Même si chaque personne n'a commis le geste qu'une seule fois, la somme des gestes individuels constitue de l'intimidation.

DÉFINITION DE LA CYBERINTIMIDATION

La cyberintimidation réfère à de l'intimidation qui implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication tels le courriel, la messagerie instantanée, la messagerie texte, le téléphone cellulaire, les images ou photos numériques acheminées de diverses façons, les pages ou sites Web public ou privé, blogues, sites de discussions et les différents médias sociaux, etc. La cyberintimidation peut prendre plusieurs formes (menaces, insultes, rumeurs, usurpation d'identité, harcèlement, discrimination, dénigrement, diffamation, vidéolynchage, message ou photos préjudiciables...).

DÉFINITION DE LA VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » art. 13.3, LIP.

CONFLIT

Un conflit est un désaccord entre deux ou plusieurs personnes. Il peut provenir de différences qui sont réelles ou encore de malentendus, de fausses perceptions. Bien qu'ils puissent être désagréables à vivre, les conflits sont inévitables.

Que faire si j'en suis...VICTIME ?

- Fais-toi confiance, tu as autant de pouvoir que l'autre;
- Reste calme et ne montre pas ta peur;
- Dis « NON » d'un ton ferme et demande-lui d'arrêter;
- Si la situation perdure, éloigne-toi et demande de l'aide.



Quoi faire après...

- Parles-en aussitôt à quelqu'un de confiance;
- Dénoncer, ce n'est pas « stooler ».

Dénoncer

Dire NON à une situation dans le but d'aider ou de recevoir de l'aide.

Stooler (délation)

Rapporter de l'information dans le but de faire du mal, par vengeance ou par haine.

S'affirmer, c'est PRÉVENIR...

- Se tenir bien droit;
- Savoir dire NON;
- Se mettre en action (agir);
- Se faire respecter;
- Exprimer ses sentiments;
- Se dire « je suis capable »;
- Apprendre à se connaître;
- Tenir compte des autres;
- Donner son idée;
- Être positif.



Qui peut M'AIDER?

Services psychosociaux de mon école

Mes parents/Mes amis/Un professeur

Info-Santé/Info-Social 811

Jeunesse, J'écoute 1 800 668-6868

Sûreté du Québec 418 310-4141

Tel-Jeunes 1 800 263-2266

Manquements aux règles de conduite

	Mineurs	Majeurs
Définitions	Manquement qui est considéré sans atteinte à la sécurité et/ou à l'intégrité de la personne.	Manquement qui constitue une atteinte grave au bien-être physique et/ou psychologique de la personne, de même qu'une entrave à la sécurité et/ou à l'intégrité de celle-ci.
Exemples	Conflit, bris de matériel; travaux non-faits; courir dans le corridor; oubli de matériel; langage inapproprié; crier dans l'école; non-respect des consignes; manque de courtoisie et de politesse, manquement aux règles du comportement en société, etc.	Désorganisation de l'élève; intimidation; violence physique ou verbale dirigée vers une personne, vol, fugue, etc.
Mesures d'aide et d'encadrement	• Mesures préventives; • Enseignement des comportements adéquats; renforcements positifs; • Geste de réparation, conséquence éducative, mesure de relation d'aide; • Communication du manquement avec les parents (selon l'intensité, la durée, la fréquence et la constance du comportement). <u>La communication peut être faite par tout intervenant de l'école;</u> • Processus d'aide en lien avec les manquements mineurs répétés.	• Arrêt d'agir immédiat; • Référence automatique à la direction; • Appel aux parents par la direction*; • Conséquence établie selon le contexte, en concertation avec les divers intervenants. • Application du processus de la gestion des manquements majeurs. * Ou par la responsable du service de garde si l'événement se déroule sur les heures de service de garde.

La direction peut, après analyse de la situation et en tenant compte du jeune, imposer des sanctions disciplinaires si elle juge que celles-ci sont requises. Elle peut également ne pas utiliser la gradation des sanctions compte tenu de la situation analysée et de la gravité du geste.

Afin d'aider les élèves à respecter les règles de conduite, des mesures préventives sont mises en place par l'ensemble des intervenants : rappel de la règle, enseignement des comportements adéquats, renforcement, etc. Il est possible que malgré ces mesures préventives, votre enfant ait tout de même de la difficulté à respecter les règles établies. Dans un tel cas, l'intervenant témoin suivra la procédure établie par l'école selon le type de manquement observé.

J'ai pris connaissance des règles du code de vie de l'école Maria-Goretti et comme élève, je m'engage à les respecter. Comme parent, j'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ce code de vie.

Élève

Parent



Informations générales



HORAIRE DE L'ÉCOLE

AM	
AUCUN JEUNE NE DOIT ÊTRE SUR LA COUR AVANT 7 h 46	
7 h 46 à 7 h 53	Entrée des élèves
7 h 53 à 8 h 55	Période 1
8 h 55 à 9 h 55	Période 2
9 h 55 à 10 h 15	Récréation
10 h 15 à 11 h 15	Période 3
11 h 15 à 12 h 20	Dîner Activités parascolaires

PM	
AUCUN JEUNE NE DOIT ÊTRE SUR LA COUR AVANT 12 h 29 (SAUF LE SERVICE DE GARDE)	
12 h 29 à 12 h 34	Accueil, arrivée des autobus
12 h 34 à 13 h 37	Période 4
13 h 37 à 13 h 57	Récréation
13 h 57 à 14 h 57	Période 5
Après 15 h 02 (durées variables)	Activités parascolaires Récupération

SURVEILLANCE

L'école assure la surveillance des élèves à compter de 7 h 46 le matin et de 12 h 29 à l'entrée de l'après-midi. Aux sorties, la surveillance est assurée jusqu'au départ des autobus. Aucun jeune ne doit être sur la cour avant 7 h 46 le matin et 12 h 29 en après-midi (sauf le service de garde).

VISITEURS

Afin d'assurer la sécurité des enfants qui nous sont confiés, nous demandons aux visiteurs :

- D'entrer par la porte devant l'école;
- De toujours s'adresser au secrétariat pour toute demande (aucune circulation dans l'école sans autorisation).

Si vous désirez parler à l'enseignant(e) de votre enfant, téléphonez et laissez un message, il ou elle vous rappellera. Pour rencontrer l'enseignant(e), vous devez d'abord prendre rendez-vous.

Aucun adulte, autre que les membres du personnel de l'école, ne doivent entrer sur la cour de récréation ni s'adresser directement aux élèves. Aucune voiture ne doit pénétrer dans la cour de récréation. Il est interdit de stationner devant l'école, car cet espace est strictement réservé aux autobus scolaires.

RENDEZ-VOUS ET DÉPARTS D'ÉLÈVES

Quand un élève doit quitter l'école pendant les heures de cours, il a l'obligation de remettre à son enseignant un billet d'autorisation signé par un de ses parents ou appeler le secrétariat pour indiquer l'heure à laquelle vous viendrez le chercher. Un adulte doit alors venir le chercher à l'école et se présenter obligatoirement au secrétariat pour faire demander l'élève.

En aucun cas, nous ne permettrons à un élève de se rendre ailleurs qu'à l'endroit habituel sans un avis écrit ou un appel de votre part. Il est obligatoire d'aviser l'école par écrit ou par téléphone si un élève doit partir avec une personne autre que son parent. Cette personne doit venir s'identifier et chercher l'enfant au secrétariat de l'école. Prendre note que le service du transport scolaire interdit tout changement d'autobus.

ABSENCES

Lorsque votre enfant est absent, il est important de **communiquer avec le secrétariat** le plus tôt possible, afin de nous indiquer le motif et la durée probable de l'absence. Une boîte vocale est également disponible pour laisser votre message en tout temps : **418 275-1720, poste 2260.**

BRIS OU PERTE DE MATÉRIEL APPARTENANT À L'ÉCOLE ET BRIS DES INFRASTRUCTURES

L'élève est responsable en tout temps de son matériel scolaire ou des livres empruntés à l'école. En cas de bris ou de perte, ce matériel sera facturé aux parents. L'école ne se tient aucunement responsable de la perte d'objets personnels. En cas de bris des infrastructures, les réparations seront facturées aux parents.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Je me rends 5 minutes à l'avance à l'arrêt d'autobus;
- Je monte dans l'autobus sans bousculer, me dirige à ma place et m'assois immédiatement;
- Je parle à voix basse et évite de distraire le conducteur;
- Je reste assis tout au long du trajet jusqu'à ce que l'autobus soit complètement arrêté;
- Je compte dix pas en sortant de l'autobus avant de traverser devant, je vérifie des deux côtés la circulation et traverse en ligne droite sans courir.

PLAINTES

Pour toutes plaintes, vous pouvez vous référer à la démarche prévue sur le site Internet du Centre de services scolaire (<https://csspb.gouv.qc.ca/eleves-et-parents/plaintes>), à l'onglet: Plainte.

Services offerts à l'école

Soutien en orthopédagogie

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés d'apprentissage et que son titulaire le juge pertinent, il peut le référer à ce service d'aide. Cela résulte généralement d'un plan d'intervention ou encore d'une entente avec les parents. Cette mesure se veut temporaire et préventive ou corrective.

Intervenants scolaires (travail social, psychologie et psychoéducation)

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés d'apprentissage et/ou d'adaptation et/ou d'hygiène, il peut s'avérer parfois utile d'avoir recours aux services d'un travailleur social, d'un psychologue scolaire ou d'un psychoéducateur afin de cerner correctement le problème et de trouver des solutions. La référence est faite par l'enseignant. Les parents doivent toujours donner leur autorisation.

Service d'orthophonie

L'orthophoniste du Centre de services scolaire est une professionnelle qui évalue les fonctions et troubles du langage, de la parole et de la voix. Elle détermine un plan de traitement et d'intervention et en assure la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication.

Infirmière et hygiéniste dentaire

Sous la responsabilité du CIUSSS, l'infirmière et l'hygiéniste dentaire dispensent des programmes de prévention spécifiques à chaque niveau.

Service de garde

Le service de garde de l'école Maria-Goretti est ouvert tous les jours aux heures de dîner ainsi qu'après les classes jusqu'à 17 h. Il est important de communiquer très tôt avec l'école pour y inscrire votre enfant au besoin. Vous devez préparer un repas froid ou à réchauffer au four à micro-ondes. **Vous pouvez joindre la responsable, Mme Claudine Gagnon au 418 275-1720, poste 2267 et y laisser un message si besoin.**